



Programme

Formation Post-Permis (Réduction de la période probatoire)

Ref.
AE FRP

Public :

- Enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière

Objectif :

- Etre capable d'animer la formation complémentaire permettant la réduction de la période probatoire prévue pour les conducteurs novices

Déroulé de formation :

Culture sécurité routière

- Caractéristiques de l'accidentalité des conducteurs novices
- Difficultés inhérentes aux conducteurs novices
- Efficacité d'une formation complémentaire
- Principes généraux du développement durable
- Les modes alternatifs de transport

Gestion d'un groupe

- Techniques d'animation
- Caractéristiques d'un groupe
- Techniques d'écoute et de communication
- Organisation et mise en œuvre de séquences pédagogiques
- Susciter l'auto évaluation

Analyse de la mobilité des jeunes Apports théoriques et outils d'animation

- Perception des risques : les enjeux de la perception des risques pour les conducteurs novices
- Situations complexes
- Auto évaluation de la mobilité
- Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes

Bilan/synthèse du stage

Méthodes

- Méthode magistrale pour les apports de contenus
- Méthode active et participative
- Travail en sous-groupes.

La formation est assurée par un formateur titulaire du Brevet d'Aptitude à la Formation des Moniteurs (BAFM), ou par un formateur titulaire d'une certification, à minima de niveau III et disposant des compétences professionnelles prévues aux dispositions des annexes 1, 2 et 3 de l'arrêté du 12 Avril 2016.

Prérequis

Aucun prérequis nécessaire

Durée :

3

JOURS

L'ANPER est conventionnée par l'ANFA et l'OPCO Mobilités pour le dépôt des demandes de prises en charge pour les entreprises de moins de 11 salariés



Renseignements et inscriptions

01 41 44 82 67

www.anper.info

formationcontinue@anper.info



Association Nationale
pour la Promotion de
l'Education Routière